

ANNEXE I
(*article 1*)

TARIFICATION POUR L'UTILISATION DE CERTAINS STATIONNEMENTS

Ligne	Description	Tarif
1	Stationnement TF-1 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Fonctionnaires à l'emploi de la Ville de Québec par mois;	63 \$
2	Stationnement TF-2 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Fonctionnaires à l'emploi de la Ville de Québec par mois;	25 \$
3	Stationnement TF-3 - Utilisation quotidienne pour une période de 8 heures à 16 heures, de 16 heures à minuit ou de minuit à 8 heures - Fonctionnaires à l'emploi de la Ville de Québec par période;	2,50 \$
4	Stationnement TF-4 - Utilisation quotidienne pour une période de 8 heures à 16 heures, de 16 heures à minuit ou de minuit à 8 heures - Personne à l'emploi d'une entreprise qui occupe des locaux appartenant à la Ville de Québec par période;	2,50 \$
5	Stationnement TF-5 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps :	
	a) Personne à l'emploi de la Ville de Québec utilisant un véhicule de la Ville de Québec;	0 \$
	b) Personne détenant un abonnement à titre d'usager d'un équipement culturel ou de loisirs de la Ville de Québec situé dans un immeuble de la Ville de Québec voisin du lieu de stationnement;	0 \$
	c) Personne désignée usager spécial par le comité exécutif;	0 \$
6	Stationnement TF-6 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Personne à l'emploi du Centre de services scolaire de la Capitale;	0 \$

7	Stationnement TF-7 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Personne à l'emploi d'une entreprise qui occupe des locaux appartenant à la Ville de Québec par mois;	25 \$
8	Stationnement TF-8 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Personnel à l'emploi de la Ville de Québec utilisant un véhicule électrique par mois;	18 \$
9	Stationnement TF-9 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Personne à l'emploi de la Ville de Québec par mois;	63 \$
10	Stationnement TF-10 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Fonctionnaire à l'emploi de la Ville de Québec;	0 \$
11	Stationnement TF-11 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Personne à l'emploi d'une entreprise qui occupe des locaux appartenant à la Ville de Québec;	0 \$
12	Stationnement TR-1 - Abonnement annuel pour une utilisation en tout temps - Personne résidant dans un rayon d'un kilomètre du lieu du stationnement par année;	540 \$
13	Stationnement TR-2 - Abonnement semi-annuel pour une utilisation en tout temps - Personne résidant dans un rayon d'un kilomètre du lieu du stationnement par période;	270 \$
14	Stationnement TR-3 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Personne résidant dans un rayon d'un kilomètre du lieu de stationnement par mois;	108 \$
15	Stationnement TR-4 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Résident du bâtiment sous lequel le lieu de stationnement est situé par mois;	24 \$
16	Stationnement TR-5 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Personne résidant dans un rayon d'un kilomètre du lieu du stationnement par mois;	82 \$
17	Stationnement TR-6 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Résident de la coopérative d'habitation Ludovica et de la coopérative d'habitation de la Rivière par mois;	13 \$

18	Stationnement TC-1 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Commerçant exploitant une place d'affaires dans un rayon d'un kilomètre du lieu de stationnement par mois;	145 \$
19	Stationnement TP-1 - Abonnements entre la période du 1er novembre au 30 avril de 18 heures à 8 heures lors d'une opération de déneigement annoncée à l'aide des signaux clignotants :	
	a) Abonnement débutant entre le 1er et le 28 novembre inclusivement - Tous;	110 \$
	b) Abonnement débutant entre le 29 novembre et le 12 décembre inclusivement - Tous;	95 \$
	c) Abonnement débutant entre le 13 et le 26 décembre inclusivement - Tous;	83 \$
	d) Abonnement débutant entre le 27 décembre et le 9 janvier inclusivement - Tous;	70 \$
	e) Abonnement débutant entre le 10 et le 23 janvier inclusivement - Tous;	59 \$
	f) Abonnement débutant entre le 24 janvier et le 6 février inclusivement - Tous;	47 \$
	g) Abonnement débutant entre le 7 et le 20 février inclusivement - Tous;	36 \$
	h) Abonnement débutant entre le 21 février et le 12 mars inclusivement - Tous;	24 \$
	i) Abonnement débutant entre le 13 mars et le 30 avril inclusivement - Tous;	13 \$
j)	Sur le terrain de l'aréna Patrick-Poulin, sur le terrain situé à l'intersection des rues Gagné et Gauvin, formé des lots numéros 1 944 907 et 1 942 177 du cadastre du Québec, le tarif applicable pour la période, peu importe la date de début et de fin de l'abonnement - Tous;	110 \$

	k)	Sur le terrain du Centre d'art La Chapelle, formé du lot numéro 1 942 070 du cadastre du Québec, sur le terrain adjacent à l'avenue Giguère situé près de l'avenue Arthur-Gagné formé du lot numéro 1 942 046 du cadastre du Québec, le tarif applicable pour la période, peu importe la date de début et de fin de l'abonnement - Tous;	110 \$
20		Stationnement TP-2 - Abonnement mensuel de 8 heures à 18 heures - Tous par mois;	99 \$
21		Stationnement TP-3 - Abonnement mensuel de 18 heures à 8 heures le lendemain - Tous par mois;	53 \$
22		Stationnement TP-4 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Tous par mois;	110 \$
23		Stationnement TP-5 - Abonnement mensuel de 15 heures à 9 heures le lendemain, du lundi au vendredi et en tout temps le samedi et le dimanche - Tous par mois;	51 \$
24		Stationnement TP-6 - Abonnement mensuel de 7 heures à 18 heures du lundi au vendredi - Tous par mois;	144 \$
25		Stationnement TP-7 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Tous par mois;	179 \$
26		Stationnement TP-8 - Abonnement mensuel de 15 heures à 9 heures le lendemain, du lundi au vendredi en tout temps le samedi et le dimanche - Tous par mois;	61 \$
27		Stationnement TP-9 - Abonnement mensuel de 7 heures à 18 heures du lundi au vendredi - Tous par mois;	99 \$
28		Stationnement TP-10 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Tous par mois;	121 \$
29		Stationnement TP-11 - Abonnement mensuel de 15 heures à 9 heures du lundi au vendredi et en tout temps le samedi et le dimanche - Tous par mois;	25 \$
30		Stationnement TP-12 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Locateur d'espaces au Marché public de Sainte-Foy ou horticulteur de la Coopérative des horticulteurs de Québec par mois;	13 \$

31	Stationnement TP-13 - Abonnement mensuel de 7 heures à 18 heures du lundi au vendredi - Tous par mois;	96 \$
32	Stationnement TP-14 - En tout temps - Visiteur d'un immeuble municipal;	0 \$
33	Stationnement TP-15 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Groupe Immeuble Régime VII inc. par mois;	33 \$
34	Stationnement TP-16 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Tous, lorsqu'un groupe utilise plus de 50 cases par mois;	75 \$
35	Stationnement TP-17 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Personne travaillant dans le quartier Saint-Roch par mois;	30 \$
36	Stationnement TP-19 - En tout temps - Tous - Gratuit; 37° Stationnement TP-20 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Tous par mois;	77 \$
37	Stationnement TP-20 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Tous par mois;	77 \$
38	Stationnement TP-22 - Abonnement mensuel de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi - Tous par mois;	47 \$
39	Stationnement TP-23 - Abonnement mensuel pour une utilisation en tout temps - Tous par mois;	88 \$
40	Stationnement TP-30 - Abonnement mensuel pour l'utilisation d'un espace réservé en tout temps - Tous par mois;	215 \$
41	Stationnement TH-1 - Horaire pour la période indiquée sur un parcomètre ou un dans un emplacement tarifé - Tous par heure;	3 \$
42	Stationnement TH-2 - Horaire en tout temps - Autobus touristique par heure;	8 \$, pour un maximum de 42 \$ pour une période de 24 heures

43	Stationnement TH-3 - Horaire en tout temps, pour une période de :	
	a) 0 à 10 minutes - Tous - Gratuit;	0 \$
	b) 11 à 20 minutes - Tous;	2,50 \$
	c) 21 à 40 minutes - Tous;	4,25 \$
	d) 41 minutes à 1 heure - Tous;	5,50 \$
	e) 1 heure 1 minute à 1 heure 20 minutes - Tous;	6,75 \$
	f) 1 heure 21 minutes à 1 heure 40 minutes - Tous;	8,50 \$
	g) 1 heure 41 minutes à 2 heures - Tous;	10 \$
	h) 2 heures 1 minute à 2 heures 20 minutes - Tous;	11,50 \$
	i) 2 heures 21 minutes à 2 heures 40 minutes - Tous;	13,25 \$
	j) 2 heures 41 minutes à 3 heures - Tous;	14,50 \$
	k) 3 heures 1 minute à 3 heures 20 minutes - Tous;	15,75 \$
	l) 3 heures 21 minutes à 3 heures 40 minutes - Tous;	17,25 \$
m) 3 heures 41 minutes à 24 heures - Tous;	20,50 \$	
44	Stationnement TH-4 - Horaire en tout temps, pour une période de :	
	a) 0 à 15 minutes - Sans coupon;	0 \$
	b) 16 minutes et plus - Sans coupon par minute;	0,10 \$
	c) 0 à 60 minutes - Avec coupon de 60 minutes;	0 \$
	d) 61 minutes et plus - Avec coupon de 60 minutes par minute;	0,10 \$
	e) 0 à 90 minutes - Avec coupon de 90 minutes;	0 \$
	f) 91 minutes et plus - Avec coupon de 90 minutes par minute;	0,10 \$
	g) Maximum journalier (durée de 24 heures) - Tous;	22,50 \$

	Stationnement TH-5 - Du 15 mai au 15 octobre, pour une période de:	
45	a) 0 à 10 minutes - Sans timbre ou avec un timbre marchand ou un timbre restaurateur - Gratuit;	0 \$
	b) 11 à 15 minutes - Sans timbre;	1,50 \$
	c) 16 à 30 minutes - Sans timbre;	3,25 \$
	d) 31 minutes à 45 minutes - Sans timbre;	5 \$
	e) 46 minutes à 1 heure - Sans timbre;	6,25 \$
	f) 1 heure 1 minute à 1 heure 15 minutes - Sans timbre;	8,50 \$
	g) 1 heure 16 minutes à 1 heure 30 minutes - Sans timbre;	10,50 \$
	h) 1 heure 31 minutes à 1 heure 45 minutes - Sans timbre;	11,50 \$
	i) 1 heure 46 minutes à 2 heures - Sans timbre;	13,75 \$
	j) 2 heures 1 minute à 2 heures 15 minutes - Sans timbre;	15 \$
	k) 2 heures 16 minutes à 2 heures 30 minutes - Sans timbre;	17 \$
	l) 2 heures 31 minutes à 2 heures 45 minutes - Sans timbre;	18,50 \$
	m) 2 heures 46 minutes à seize heures - Sans timbre;	20 \$
	n) 11 minutes à 1 heure - Avec un timbre marchand;	0 \$
	o) 1 heure 1 minute à 1 heure 15 minutes - Avec un timbre marchand;	1,50 \$
	p) 1 heure 16 minutes à 1 heure 30 minutes - Avec un timbre marchand;	3,25 \$
	q) 1 heure 31 minutes à 1 heure 45 minutes - Avec un timbre marchand;	5 \$
	r) 1 heure 46 minutes à 2 heures - Avec un timbre marchand;	6,25 \$
	s) 2 heures 1 minute à 2 heures 15 minutes - Avec un timbre marchand;	8,50 \$

	t)	2 heures 16 minutes à 2 heures 30 minutes - Avec un timbre marchand;	10,50 \$
	u)	2 heures 31 minutes à 2 heures 45 minutes - Avec un timbre marchand;	11,50 \$
	v)	2 heures 46 minutes à 3 heures - Avec un timbre marchand;	13,75 \$
	w)	3 heures 1 minute à 3 heures 15 minutes - Avec un timbre marchand;	15 \$
	x)	3 heures 16 minutes à 3 heures 30 minutes - Avec un timbre marchand;	17 \$
	y)	3 heures 31 minutes à 3 heures 45 minutes - Avec un timbre marchand;	18,50 \$
	z)	3 heures 46 minutes à seize heures - Avec un timbre marchand;	20 \$
		Stationnement TH-6 - Du 16 octobre au 14 mai. pour une période de :	
46	a)	0 minute à 1 heure - Tous;	0 \$
	b)	1 heure 1 minute à 1 heure 15 minutes - Tous;	1,75 \$
	c)	1 heure 16 minutes à 1 heure 30 minutes - Tous;	3,50 \$
	d)	1 heure 31 minutes à 2 heures - Tous;	5,25 \$
	e)	2 heures 1 minute à 2 heures 15 minutes - Tous;	6,75 \$
	f)	2 heures 16 minutes à 2 heures 30 minutes - Tous;	9 \$
	g)	2 heures 31 minutes à 3 heures - Tous;	11 \$
	h)	3 heures 1 minute à 3 heures 15 minutes - Tous;	12,25 \$
	i)	3 heures 16 minutes à 3 heures 30 minutes - Tous;	14,50 \$
	j)	3 heures 31 minutes à 4 heures - Tous;	15,75 \$
	k)	4 heures 1 minute à 4 heures 15 minutes - Tous;	17,75 \$
	l)	4 heures 16 minutes à 4 heures 30 minutes - Tous;	19,25 \$

	m)	4 heures 31 minutes à seize heures - Tous;	21 \$
47		Stationnement TH-7 - En tout temps - Billet horaire perdu;	23,50 \$
48		Stationnement TH-8 - En tout temps - Livret de 10 permis d'une durée individuelle de 1 heure;	47 \$
49		Stationnement TH-9 - En tout temps - Livret de cinq permis journaliers;	93,50 \$
50		Stationnement TH-10 - Utilisation ponctuelle par minutes - Pour le paiement effectué avec une carte de crédit ou avec une carte de débit par minute;	0,15 \$
51		Stationnement TH-13 - Horaire de 8 heures à 18 heures, pour une période de :	
	a)	0 à 30 minutes - Autobus;	0,50 \$
	b)	31 minutes à 120 minutes - Autobus;	12,25 \$
52		Stationnement TH-14 - Horaire de 20 heures à 8 heures, taux fixe - Autobus;	12,25 \$
53		Stationnement TH-15 - Horaire en tout temps, pour une période de :	
	a)	0 minute à 10 minutes - Tous;	0 \$
	b)	11 minutes à 1 heure - Tous;	1,75 \$
	c)	1 heure 1 minute à 2 heures - Tous;	3 \$
	d)	2 heures 1 minute à 3 heures - Tous;	4,50 \$
	e)	3 heures 1 minute à 4 heures - Tous;	5,50 \$
	f)	4 heures 1 minute à 5 heures - Tous;	7,25 \$
	g)	5 heures 1 minute à 6 heures - Tous;	9 \$
	h)	6 heures 1 minute à 7 heures - Tous;	10,75 \$
	i)	7 heures 1 minute à 24 heures - Tous;	12,25 \$